

LA GENDARMERIE DE TIARET FAIT SON BILAN

Hausse des accidents de la route
et baisse de la criminalité

Le bilan des activités arrêté par la Gendarmerie nationale de la wilaya de Tiaret au 31.12.2006 a fait ressortir une hausse en matière d'accidents de la circulation alors que les délits et crimes ont enregistré quant à eux une baisse sensible comparativement à l'année dernière.

En effet, en étalant en détails les chiffres, le commandant de groupement de la Gendarmerie nationale a indiqué que les routes de la wilaya notamment les RN 14, 23 et 40, ont comptabilisé quelque 517 accidents faisant 76 morts et 1102 blessés, c'est dire de l'ampleur de l'hécatombe routière qui ne cesse d'endeuiller des familles entières.

Selon le même intervenant, ces accidents incombent dans leur majorité à la faute humaine, avec en prime l'excès de vitesse, dépassements dangereux, dénotant clairement du non-respect du code de la route. Au volet criminalité, les différentes unités de la gendarmerie ont recensé 1270 affaires ayant entraîné

l'incarcération de 452 personnes alors que 760 ont bénéficié de la liberté provisoire. Parmi ces crimes, l'on déplore 7 meurtres dont 2 avec coups et blessures ayant causé la mort involontairement. L'on note également 200 affaires liées à des délits divers à savoir vols qualifiés, vols de bétail, vols, vols de portables, attentat à la pudeur, outrage à fonctionnaire, association de malfaiteurs, troubles à l'ordre public, détournement et dilapidation des deniers de l'Etat. Au chapitre des stupéfiants, 68 affaires ont été examinées avec l'arrestation de 84 personnes dont 64 mises sous mandat de dépôt.

Au registre saisies de marchandises, le même orateur a fait état de la récupération de



443 cartouches de cigarettes étrangères, 82 bouteilles d'alcool d'importation et 5860 autres de production locale, 50 cartons de pétards, 730 cassettes sonores, 348 CD vidéo. La police économique a établi de son côté, 996 P-V dont 600 pour défaut de registre du commerce, 138 pour faute d'affichage de prix et 48 pour absence de facturation. Enfin pour ce qui est de l'immigration clandestine, 11 ressortissants étrangers ont

été arrêtés dont 10 de nationalité syrienne et 1 Ngrérian pour séjour illégal.

Cela dit, pour minimiser le taux d'accidents de la route qui restent toutefois une préoccupation majeure des services de sécurité, le commandant de groupement de la gendarmerie envisage la mise en service de trois brigades supplémentaires au niveau de Takhmarat, Rahouia et Rechaïga.

Mourad Benameur

CONTREFAÇON A CHLEF

Plus de 23 kg d'or non poinçonné
saisis en 2006

La circonscription régionale des Impôts de Chlef, comprenant les wilayas de Chlef, Ain-Defla et Tissemsilt, a fait l'objet en 2006, de la saisie de plus de 23 kg d'or, indique l'inspection de la garantie, chargée des enquêtes et du contrôle des métaux précieux.

La structure régionale, relevant de la direction des Impôts, était créée en 2004 et avait pour mission, le suivi des actions fiscales, le contrôle des impôts et le poinçonnage des bijoux précieux.

Au volet de son activité sur le contrôle de la qualité des bijoux en or, l'inspection de la garantie de Chlef, qui vient de rendre public son bilan annuel pour l'exercice 2006, affirme que les infractions commises au titre de cet exercice, ont atteint 187 cas relevés, préci-

se-t-on, au terme de 367 interventions opérées à travers les trois wilayas sous compétence de l'inspection. L'essentiel de l'or non poinçonné, soit plus de 23 kg, et écoulé frauduleusement durant l'exercice 2006, était saisi sur le territoire de la wilaya de Chlef, qui concentre la majorité des 206 artisans en bijoux, chargés de la confection des objets en or et de les revendre à un réseau de 445 commerçants bijoutiers, exerçant à travers les trois wilayas citées.

Par ailleurs et dans le cadre de son action de prévention du phénomène de la contrefaçon qui prend une proportion légèrement plus importante en 2006, relativement aux deux années précédentes, l'inspection régionale de la garantie prévoit de lancer en 2007, une vaste opération d'information et de sensibilisation, visant à inculquer aux professionnels des

métaux précieux, l'esprit de loyauté et les pratiques réglementaires, qui devraient prévaloir dans l'exercice de leur profession. La campagne d'information viserait aussi à éclairer, les acteurs de la corporation d'objets précieux, sur la nature des nouvelles dispositions d'allègement, prises à leur profit dans le cadre de la loi de finances 2007. Selon M. Lakhmas Belabès, direc-

teur des Impôts de wilaya à Chlef, l'information portera notamment sur les abattements du prix du poinçonnage, décidés par la loi de finances. Ainsi pour l'or, le poinçonnage d'un gramme, qui était de 160 DA, passera en 2007 à 80 DA, seulement. La platine passera de 400 DA à 200 DA et le bijou d'argent ira lui de 5 à 3 DA.

A. Atba

CFPA FEMININ ALIAOUI
KHEIRA DE SIDI-BEL-ABBESSéminaire d'information
pour l'insertion
des jeunes en formation

Le centre de formation professionnelle et d'apprentissage féminin Aliaoui-Kheira de Sidi-Bel-Abbès a organisé une semaine d'information pour l'insertion des jeunes en formation professionnelle pour la rentrée de février 2007 et cela, du 22 janvier 2007 au 29 du même mois, au niveau du complexe de la jeunesse du chef-lieu.

Plusieurs stands ont été ouverts pour informer les jeunes. Un stand a été réservé à l'information et l'inscription au niveau des différents centres de formation professionnelle de la wilaya concernant les spécialités ouvertes pour cette session avec l'installation d'un dispositif mixte Angem pour accompagner les jeunes diplômés de la formation professionnelle pour leur insertion dans le monde du travail à savoir la réalisation des projets montés dans le cadre

des prêts micro-crédits. Par ailleurs, la formation professionnelle répondra à chaque demandeur d'information, nous a souligné la directrice en fonction de ses besoins.

Les formations sont dispensées en plusieurs modes : résidentielles, apprentissage, cours du soir, conventionnées, femmes au foyer, avec en plus l'évaluation des acquis professionnels par des sanctions de qualification professionnelle.

Les inscriptions pour la session de février 2007 continueront jusqu'au 9 février avec une possibilité de prolongation jusqu'à la fin février 2007.

Pour plus d'informations, le centre de formation professionnelle Aliaoui-Kheira invite les jeunes intéressés à venir consulter les BAO (Bureau d'accueil d'insertion et d'orientation) ouvert à cet effet dans chaque CFPA.

A. M.

TLEMCCEN

ZONES RURALES

Absence de couverture
sanitaire

Ouled-Aïlla, Amieur, Souk-Tlata et d'autres bourgades vivent dans l'isolement et mises à l'écart de tout développement. Toutefois, c'est sur le plan sanitaire qu'on constate un délaissement.

Les citoyens ne parlent plus de l'état des routes, ni de l'éclairage public, et autres insuffisances telles que le gaz de ville, les réseaux d'assainissement mais dénoncent le manque de prise en charge en matière de santé de cette population rurale dont on se rappelle l'existence uniquement lors des échéances électorales.

A Souk Tlata (daïra de Bab-El-Assa), cette commune qui abrite trois mille âmes, dispose de six centres sanitaires dont un seul opérationnel, les autres manquent d'équipements et de personnel médical.

Ce centre de soins ne répond pas aux exigences de la population. Il y a un seul médecin et un infirmier présents dans la journée, mais la permanence n'est pas assurée. Sachant aussi que cette agglomération ne dispose d'aucune pharmacie, les patients sont obligés de faire des déplacements jusqu'au centre-ville, parfois pour une simple boîte d'aspirine.

L'état d'enclavement et de marginalisation qui caractérise la commune de Souk-Tlata est identique à celles de Amieur, El-Bordj et Zediga. Les habitants de ces zones déshéritées ne disposent même pas d'une ambulance pour la permanence de nuit.

Pour ces populations qui ont vécu l'enfer pendant la décennie noire, elles sont aujourd'hui ignorées et livrées à elles-mêmes, en attendant peut-être un jour la visite d'un... Abbé Pierre.

Faïza B.

UNIVERSITE D'IMAMA

Une étudiante
agressée à l'arme
blanche

Encore une fois, la population de Bouhanak a été secouée par un acte d'une rare violence.

Il y a à peine quelques mois, c'était le jeune Mérouane, lycéen de 19 ans, qui était assassiné à coups de couteau derrière l'institut biomédical.

Hier, c'était une jeune étudiante qui a échappé miraculeusement à la mort, son agresseur lui a porté plusieurs coups de couteau avant qu'il ne prenne la fuite. Hospitalisée d'urgence au CHU de Tlemcen, elle fut sauvée de justesse par les médecins qui ont tenté l'impossible pour stopper l'hémorragie.

Jusqu'à quand cette population supportera-t-elle ce cauchemar ? Agressions, délits en tous genres, le pôle universitaire d'Imama est devenu l'endroit privilégié de tous les maraudeurs et autres voyous.

Si la protection des biens et des personnes est un devoir pour les services publics, elle devient une urgence et une priorité en ces temps où la criminalité a pris des proportions inquiétantes.

M. Zenasni

RELIZANE

Une jeune femme découverte
morte à Ouarizane

Nous venons d'apprendre de source autorisée qu'une jeune femme, dont l'âge varie entre 25 et 27 ans, originaire de la région de Ouarizane dans la wilaya de Relizane, a été découverte morte dans l'après-midi de lundi dernier au lieu-dit ferme "Ouled-Zenadi", commune de Ouarizane.

Le corps a été déposé par les éléments de la Protection civile à la morgue du secteur sanitaire Ahmed-François afin d'être identifié par les services concernés.

Par ailleurs, la Gendarmerie nationale de Ouarizane a ouvert une enquête pour élucider ce drame horrible qui a secoué la région.

A. Rahmane

MASCARA

Deux ans de prison ferme
pour l'agent de la Direction
du commerce

Un agent de la Direction du commerce comparaisait devant le tribunal de Mascara mardi dernier. Il était accusé de corruption et avait été placé sous mandat de dépôt après avoir été pris en flagrant délit. Il avait été requis contre lui cinq ans d'emprisonnement et 300 000 DA d'amende. Le verdict tombera tard dans la soirée et il sera ainsi condamné à deux ans de prison ferme et 100 000 DA d'amende.

D'autre part, son frère écoperait de six ans avec sursis pour obstruction aux éléments de la police judiciaire dans l'accomplissement de leur mission.

M. Meddeber